RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation de logements au 22 et 24 Rue de Lorraine (21200 BEAUNE)

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 6 janvier 2027 à 12h00

GHT SUD COTE D'OR
HOSPICES CIVILS DE BEAUNE
Avenue GUIGONE DE SALINS
BP 40104
21203 BEAUNE CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 4
3 - Conditions relatives au contrat 4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4 - Contenu du dossier de consultation 4
5 - Présentation des candidatures et des offres 5
5.1 - Documents à produire au titre de la candidature 5
5.2 - Documents à produire au titre de l'offre 6
6 - Visite sur site 6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
7.1 - Transmission électronique 7
7.2 - Transmission sur support papier 7
8 - Examen des candidatures et des offres 8
8.1 - Sélection des candidatures 8
8.2 - Attribution des marchés 8
8.3 - Suite à donner à la consultation 9
9 - Renseignements complémentaires 9
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9
9.2 - Procédures de recours 9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
La réhabilitation de logements au 22 et 24 Rue de Lorraine (21200 Beaune).

Lieu(x) d'exécution :

Hospices Civils de Beaune
22 et 24 Rue de Lorraine
21200 BEAUNE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont décomposées en 8 lots.

Lot (s)	Désignation
1	DESAMIANTAGE
2	DEMOLITION-GROS ŒUVRE-FACADES
3	CHARPENTE BOIS- COUVERTURE - ZINGUERIE
4	MENUISERIES BOIS
5	PLATRERIE - PEINTURE
6	CARRELAGE - FAIENCE
7	CVPS
8	ELECTRICITE

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45223220-4	Travaux de gros oeuvre
45261100-5	Travaux de charpente
45420000-7	Travaux de menuiseries
45421152-4	Installation de cloisons
45421000-4	Travaux de menuiserie
45442100-8	Travaux de peinture
45261400-8	Travaux de revêtements
45330000-9	Travaux de plomberie
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le Pouvoir Adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans la présente consultation.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Des prestations supplémentaires éventuelles sont prévues et précisées au sein du CCTP sous l'acronyme PSE. Elles sont également clairement reportées au sein de la DPGF pour les lots concernés.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai prévisionnel d'exécution des prestations est de 12 mois (comprenant la période de préparation de 1 mois) à compter de l'OS de démarrage transmis par le pouvoir adjudicateur.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes conformément à l'article R2192-11 du Code de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'Acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes notamment diagnostics amiante, plomb et repérages réseaux
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Plans et notices BET
- PGC et RICT
- Planning prévisionnel

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : https://www.ternum-bfc.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Pouvoir Adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire au titre de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	**Signature**
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	**Signature**
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Attestation d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	**Signature**
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	**Signature**
Habilitations professionnelles, notamment un niveau d'habilitation permettant la mise en place de matériels électriques du domaine courants forts, courants faibles et mécaniques ou à défaut liste de références pour des prestations similaires à celles requises au marché.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 - Documents à produire au titre de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) renseignée avec la liste du matériel détaillée	Non
L'attestation de visite	Oui
La note méthodologique que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, comprenant les éléments suivants et ayant vocation à être contractualisée : Volet moyens : ○ La Composition de l'équipe dédiée au projet et compétences des personnes de cette équipe en adéquation avec l'objet de ce marché, ○ Les CV des responsables de l'équipe dédiée mentionnant leurs expériences ○ La liste des moyens matériels dédiés au projet pour sa partie étude et sa partie exécution Volet Méthodologie : ○ Description de la méthodologie générale envisagée pour l'exécution des travaux ainsi que les mesures envisagées pour limiter l'impact et nuisances des travaux, ainsi que les moyens d'approvisionnement et de stockage sur le chantier. Volet Matériels : ○ Indication des marques et types de matériels proposés, ○ Une documentation technique détaillée des équipements proposés avec les certificats de marquage CE. ○ La structure SAV proposée par le fabricant du matériel. ○ Les durées de garanties pièces proposées dans le cadre de ce marché.	Non
Le planning détaillé	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Les jours des visites sont prévus uniquement les :

mardi 8 décembre 2026 et jeudi 10 décembre 2026
de 10h à 12h et de 14h à 16h30.

Il est nécessaire de contacter Monsieur Jean-Noël FAIVRE au **03 80 24 46 57** ou par courriel à l'adresse : jean-noel.faivre@ch-beaune.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches.ternum-bfc.fr .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au Pouvoir Adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

HOSPICES CIVILS DE BEAUNE
Cellule Marchés - DRM
Avenue Guigone de Salins
BP 40104
21 203 Beaune Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45 %
2-Valeur technique	45 %
2.1-Qualité technique de l'entreprise : Références au moins équivalentes - Qualifications des intervenants	*35 %*
2.2- Méthodologie d'intervention : Moyens humains affectés à l'opération - Matériels prévus pour le chantier et qualité des matériaux utilisés	*35 %*
2.3- Qualités environnementales de l'entreprise et de son fonctionnement	*15%*
2.4- Assistance technique (disponibilité des pièces durant l'année de parfait achèvement)	*15%*
3- Approche environnementale : la méthodologie d'approvisionnement et le stockage chantier	10%

Le prix des prestations sera noté par application de la formule suivante :

10-(10*a) où a=(P-O)/P

O= montant HT de l'offre la moins-disante
P= montant HT de l'offre analysée

Pour chaque candidat, les notes obtenues à l'issue de l'analyse des offres, affectées des coefficients donnés dans le tableau ci-dessus, seront totalisées et donneront la note globale. Le candidat dont l'offre aura obtenu la note globale la plus élevée sera classé en première position, le candidat ayant obtenu la deuxième note globale la plus élevée sera classé en deuxième position et ainsi de suite.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 premiers candidats. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter, au choix, sur tous les éléments de l'offre ou sur certains de ces éléments (prix, délais, qualité, quantité, garanties, etc.).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches.ternum-bfc.fr .

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le Tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Dijon.
22 rue d'Assas
BP 61616
21 000 DIJON
Tél : 03 80 73 91 00
Télécopie : 03 80 73 39 89
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://dijon.tribunal-administratif.fr/

Télérecours : www.telerecours.fr